VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

DIAMANTS ET BIJOUTERIE, ARGENTERIE

—ET—

MEUBLES DE MENAGE.

Succession de Mme Alice Lewis, veuve de Thomas H. Cain.

No 99,641—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — LUNDI, le 18 mars 1912, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, au bureau de l'Encanteur, 339 rue Carondelet, entre les rues Union et Perdido—Bagues en Diamant, Montres et Chaînes en Or, Bijouterie en Or, Cuillères et Fourchettes en Argent, et Service de Table, Fusil, Canne à Pomme d'Or, Meubles de Chambre à Coucher et de Salle à Manger, Armoire à Glace, Bibliothèque et autres articles, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant

C. C. Friedrichs, avocat.

6 mars—6 10 17 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE EN BOIS

No 2276 rue Nord Johnson.

Succession de Richard Clay et Mme Vve Philomène Clay.

No 99,534—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 4 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre en date du 26 février 1912, rendu par l'Honorable Fred D. King, juge de la dite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage en bois à un étage, No 2276 rue N. Johnson, encoignure Mandeville, contenant galerie et trois chambres sur un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet désigné par le No 915, borné par les rues Mandeville, Célestine, actuellement Johnson, Marigny et Joséphine, actuellement Prieur, mesurant trente pieds de face sur la rue Célestine, actuellement Johnson sur une profondeur de 100 pieds entre lignes égales et parallèles et formant le coin de la rue Célestine, actuellement Johnson et Mandeville, dans un voisinage qui s'améliore, près des lignes de chars.

Conditions, Comptant—L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912, au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant seront requis de l'adjudicataire au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Alphonse J. Cuneo, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. B. Rosser, avocat.

3 mars—3 10 17 24 31—av 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 21 mars 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 14 février 1912, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans la Succession de Karl E. Kuby, No 99,932, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 237, borné par les rues Général Ogden, Eagle, Hickory et Cohen et mesurant soixante pieds de face à la rue Eagle sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, formant l'encoignure des rues Eagle et Hickory.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred Deibel notaire aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat.

18 fév—18 25—mars 3 10 17 21

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Leonard C. Vacher vs Mme Charlotta Fairfax —femme sole.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 46,954—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Division B, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en face de la Nouvelle Maison de Cour, entrée rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, 20 mars 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 253, borné par les rues Fern, Burdette, Cohn et Huitième, maintenant Spruce, désigné comme lot No seize et mesurant trente pieds de face à la rue Fern sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par vente de la Teutonia Loan and Building Company par acte pardevant J. C. Wenck, notaire, le 24 novembre 1909 et enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 233 folio 106.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée

D. BRADY,

Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Howell Carter, Jr. avocat pour le demandeur.

d18 fév—18 19 25—mars 3 10 17 20

ANNONCE JUDICIAIRE

Robt L. Randall versus Mme Dean Moore.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 51,709—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Hy Renshaw, juge de la Division C, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai de vendre à l'enchère publique en mon entrepôt, Nos 727 à 731 rue St-Louis, entre les rue Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, 13 mars 1912, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un Vaisselier, un Réfrigérateur, un Buffet, un Porte-Chapeaux, un Ameublement de Salon, un "Davenport", deux Garde-Robes, deux Toilettes, deux Lavabos, Tables, Berceuses, Chaises etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau—Conditions—Comptant. D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour. —A. D. Danziger, avocat pour le demandeur.

2 mars—2 7 13

ANNONCE JUDICIAIRE

Joseph A. Thomas vs Ernest Perelli.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 51,555—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Division C, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique en mon entrepôt Nos 727 à 731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, 13 mars 1912, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un Piano et tabouret. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour.—Roger Meunier, avocat pour le demandeur.

29 fév—29—mars 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry Hirsch versus Edmond Young.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans. — No 51,488. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Henry Renshaw, Juge de la Division C Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai de vendre à l'enchère publique à mon entrepôt, Nos 727 à 731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 11 mars 1912, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un Piano, Tabouret et dessus de piano, Une garde-robes, Deux berceuses, Une table de toilette, Un canapé, Deux paires de rideaux, Un garde-manger, Un calorifère à huile, etc. Saisis dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau Conditions—Comptant—D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour. — K. V. Richard, avocat pour le demandeur.

29 fév—29—mars 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph A. Thomas vs Ernest Perelli.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 51,555—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Division C, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique en mon entrepôt Nos 727 à 731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, le 11 mars 1912, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un Piano et tabouret. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour.—Roger Meunier, avocat pour le demandeur.

29 fév—29—mars 7 11

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.—No 99,505.

In re Liquidation

DE LA

Ruskin Press.

Vente en Bloc Comme Affaire en Cours.

En vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 99,505, dans la réliquidation Ruskin Press, ledit ordre daté et signé le 29 février 1912 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, au si conformément à un ordre supplémentaire de la même Honorable Cour, daté et signé le 4 mars 1912, j'offrirai en vente à l'enchère publique: à 11 heures a. m., le LUNDI, 18 mars, au No 537 rue Bienville et 320 rue Chartres:

Toute la propriété et effets de la Ruskin Press, incluant le bail de la Ruskin Press, expirant le 30 septembre 1913 (les comptes ouverts exceptés) toute de laquelle dite propriété et effets sont plus particulièrement décrits dans l'inventaire prise pardevant Scott E. Beer, notaire, le 17 février 1912 et enregistré dans ces procédures le 29 février 1912. Conditions—Comptant.

J. L. Onorato, REAL ESTATE

Encanteur, 910 rue Gravier.

Edward M. Robbert, liquidateur.

Beauregard & Wright, avocats pour le liquidateur.

5 mars—5 10 17 18

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Selina Beatrice Brown, épouse de Charles Hudson vs Delphine Green, épouse de Frank Walker.

No 96,414—Cour Civile de District, Division C.

Au Plus Haut Enchérisseur.

Résidence Simple à Deux Etages,

Connue comme Nos 7446-48 rue Annette, coin Milhaudon.

A l'Encan, JEUDI, 21 Mars 1912

A Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur.—le JEUDI, 21 mars 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 26 janvier 1912 et le jugement signé en Cour ouverte le 17 février 1912 par l'Hon. E. K. Skinner juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le Septième District de cette ville dans l'îlet No 30, borné par les rues Cherokee, Milhaudon, Esther et Anne, et étant composé des lots Nos 9 et 10, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Anne sur une profondeur de cent quarante-deux pieds huit pouces et quatre lignes [142' 8" 4] et formant l'encoignure des rues Anne et Milhaudon. Les améliorations consistant d'une résidence simple à deux étages, contenant galerie sur le devant et dans le fond, environ 10 chambres etc. et est connu par les numéros 7446-48 rue Anne.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant Carl C. Friedrichs, notaire aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication et devant être déposés chez

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

Harold A. Moise, avocat.

15 fév—15 25—mars 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

INTERDICTION DE WILFRED BEEBE.

No 92,508—Cour Civile de District, Division "D".

Site Commercial de Valeur

Dans un des Meilleurs Quartiers de la Ville pour le Commerce de Détail

Mesurant 30 x 135 Pieds,

Avenue Tulane,

Entre les rues Remparts et Saratoga, l'Ilet Gravier.

A un Ilet de la rue du Canal, et à Quelques Pieds de la Bâtisse de la Cour Criminelle,

Convenable pour Ecurie, Magasin, Garage ou Entrepôt,

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd.—Leonard L. Stern, encanteur — MARDI, le 26 mars 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 23 février 1912 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, il sera vendu à l'enchère publique dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 299, borné par l'avenue Tulane, les rues Gravier, Bas in et Sud Rempart, et mesurant trente pieds de face à l'avenue Tulane sur cent trente-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, ladite propriété étant connue antrefois par le No municipal 1126 avenue Tulane. Acquise par Wilfred Beebe, d'après un acte pardevant E. D. Charbonnet, notaire, le 19 septembre 1904, enregistré dans le bureau des transferts, livre 200 folio 25.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance en un, deux et trois ans, à sa option avec intérêt, de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèques avec toutes les clauses usuelles de sécurités. L'acquéreur devant payer pour tous certificats requis, taxes de 1912 et devant payer pour l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Encanteurs.

E. M. Stafford, H. W. Robinson, avocats

24 fév—24 25—mars 3 10 17 24 26

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 94,976—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E

No 19,083—Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane.

Mme Nellie C. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva, et als.

Vente en Partage

—DE LA—

SUCCESSION BURBANK.

EN VERTU d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Mme Nellie C. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva et autres, Dossier No 94,976, ledit jugement rendu en Cour ouverte le 19 juillet 1911, et signé en Cour ouverte le 25 juillet 1911 et affirmé par un décret de l'Honorable la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane le 2 janvier 1912, Dossier 19,083, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, aussi en vertu d'un ordre supplémentaire de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans la même cause intitulée et numérotée, lue, rendue et signée en Cour ouverte le 14 février 1912, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI le 28 mars 1912, la propriété foncière, décrite comme suit—

1. Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue St-Charles [autrefois rue Nayades], Joseph, Rempart [maintenant Danneel] et la rue Delta, formant partie de l'îlet numéro 488, laquelle dite portion de terre d'après un devis d'arpentage par Walter J. Seghers, député voyer de ville. Ledit devis daté du 23 février 1912 mesurant cent quarante pieds (140') de face à l'avenue St-Charles sur une profondeur et façade à la rue Joseph de quatre cent cinquante-huit pieds deux pouces (458' 2") sur cent trente-cinq pieds (135') de largeur et faisant face à la rue Danneel (autrefois Remparts) sur une profondeur et façade de quatre cent quatre-vingt-quinze pieds trois pouces deux lignes (495' 3" 2") sur la ligne divisant ladite portion de terre de la place Danneel.

Il est ordonné, adjugé et décrété,

Premièrement—Que la propriété foncière dans l'îlet borné par l'avenue St-Charles, les rues Josephine, Rempart ou Danneel et Octavia, tout arpentée sous la surveillance de J. L. Onorato, encanteur ci-dessus désigné pour en faire la vente, que sous ledit arpentage ladite propriété soit divisée aussi près que faire se peut en huit lots. Deux faisant face à l'avenue St-Charles et le reste faisant face à la rue Joseph. Que les bâtisses et autres améliorations sur lesdits lots soient notés dans ledit arpentage et soient offerts en vente sous les conditions ci-après démontrées.

Que ladite propriété foncière soit annoncée et offerte en vente comme suit:

(a) L'encanteur premièrement offrira toute la propriété en bloc avec la maison et autres bâtisses et améliorations. Mais il retiendra cet adjudication jusqu'à ce qu'il ait offert la propriété en parcelles séparées.

(b) Il offrira la propriété en lots ou parcelles conformément à l'arpentage susdit, et dans les améliorations à l'exception de la barrière. Et sujet au droit de déplacer les bâtisses comme il est ci-après démontré. Retenant l'adjudication jusqu'à ce que lesdites parcelles aient été offertes.

Alors il fera comparaison entre l'enchère en bloc et l'enchère pour les parcelles et adjugera la propriété sur l'enchère ou les enchères qui réaliseraient la meilleure somme totale pour toute la propriété.

Si la comparaison a un résultat en faveur des enchérisseurs pour les parcelles ou les lots, l'encanteur vendra les bâtisses et autres améliorations excepté les barrières, pour du comptant, et à la même heure et endroit qu'il fera la vente des meubles et autres contenus desdites bâtisses, l'acquéreur sera requis de déplacer les bâtisses et améliorations dans les vingt jours qui suivront ladite adjudication.

Afin de se conformer avec l'ordre de cour la propriété ci-dessus référée sera offerte en subdivision d'après le devis de Walter G. Seghers, député voyer de ville, ledit devis daté du 23 février 1912 en la manière suivante:

Le lot No 1 mesurant soixante-dix (70) pieds de face à l'avenue St-Charles, formant le coin de la rue Joseph sur soixante-sept pieds six pouces [67' 6"] à travers la ligne du fond le divisant du lot No 3 et ayant une profondeur et façade de cent vingt huit pieds deux pouces [128' 2"] à la rue Joseph sur une profondeur de cent quarante-six pieds huit pouces trois lignes [146' 8" 3"] sur la ligne de côté le divisant du lot No 2.

Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesure soixante-dix pieds (70') de face à l'avenue St Charles, soixante-sept pieds six pouces (67' 6") de largeur à travers la ligne du fond, le divisant du lot No 3, sur une profondeur de cent quarante-six pieds huit pouces 5 lignes (146' 8" 5") sur ladite ligne le divisant du lot No 1 et d'une profondeur et façade de cent soixante-cinq pieds trois pouces deux lignes [165' 3" 2"] sur la ligne de côté le divisant de la Place Danneel. Les lots 3, 4, 5, 6, 7 et 8 sont contigus le lot No 3 étant immédiatement dans le fond des lots 1 et 2 et lesdits lots 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurant chacun cinquante-cinq (55) de face à la rue Joseph, la même largeur à travers la ligne du fond les divisant de la place Danneel sur une profondeur de cent trente-cinq pieds (135') pieds entre lignes parallèles. Le lot No 8 formant l'encoignure des rues Joseph et Danneel (autrefois Remparts).

2. Six certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée (maintenant Decatur), Nouvelle-Levée (maintenant Nord Peters), Bienville et Conti, désignés par les numéros 5, 6, 7, 17, 18 et 19, sur un plan par L. H. Pilié, voyer, lesquels dits lots ont les dimensions suivantes: Le lot numéro cinq a vingt-un pieds un pouce et un cinquième [21' 1 1/5"] de face à la rue Nouvelle Levée sur une profondeur de cinquante-cinq pieds six pouces [55' 6"] sur les lignes de côté des lots Nos 4 et 20 quarante-neuf pieds sept pouces [49' 7"] sur les lignes de côté opposées, et vingt pieds quatre pouces quatre lignes [20' 4" 4"] de largeur dans le fond; le lot numéro six a vingt et un pieds un pouce et un tiers de pouce [21' 1" 1/3"] de face sur la rue Nouvelle Levée, sur une profondeur de cinquante deux pieds six pouces quatre lignes [52' 6" 4"] sur le côté des lots Nos 5 et 19; quarante six pieds sept pouces et quatre lignes [46' 7" 4"] sur le coté opposé et vingt pieds quatre pouces et quatre lignes [20' 4" 4"] de largeur dans le fond. Le lot numéro sept a vingt et un pieds un pouce et un cinquième [21' 1" 1/5"] de face sur la rue Nouvelle Levée, sur une profondeur de quarante-neuf pieds sept pouces (49' 7") sur la ligne de côté des lots Nos 6 et 18, quarante trois pieds huit pouces (43' 8") sur la ligne du côté opposé, et vingt pieds quatre pouces quatre lignes (20' 4" 4") de largeur dans le fond. Le lot No dix-sept a vingt pieds quatre pouces quatre lignes (20' 4" 4") de face à la rue Levée sur quarante-trois pieds huit pouces [43' 8"] de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No dix huit a vingt pieds quatre pouces quatre lignes [20' 4" 4"] de face à la rue Levée sur quarante-six pieds sept pouces quatre lignes (46' 7" 4") de profondeur. Le lot dix-neuf a vingt pieds quatre pouces quatre lignes (20' 4" 4") de face à la rue Levée sur une profondeur de quarante neuf pieds sept pouces (49' 7") entre lignes parallèles. Les améliorations consistant en une bâtisse en briques à trois étages connue par les Nos 322, 324, 326 et 328 rue Decatur. Les ventes sujettes au bail à la Southern Rice Milling Co. le bail expirant le 30 septembre 1912.

3. (A) Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet numéro deux cent vingt deux, borné par les rues State, Colisée et Perrier et la ligne supérieure de Bloomingdale, lesdits lots étant désignés par les numéros 1 et 2 sur un plan ou certificat d'arpentage fait par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, daté du 11 mars 1897, et annexé à un acte de vente de la Parkside Improvement Company Limited à Joseph Shutten, passé pardevant Jeff G. Wenck, notaire en cette ville, le 5 avril 1897, et d'après lequel plan on certificat d'arpentage lesdits lots sont contigus et mesurent, à savoir: Le lot numéro un forme le coin des rues Colisée et State et mesure vingt-neuf pieds (29') de face à la rue State, la même largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne séparant lesdits lots du lot numéro 2 de cent quarante-trois pieds huit pouces (143' 8") et une profondeur et façade sur la rue Colisée de cent quarante-quatre pieds deux pouces [144' 2"], et le lot numéro deux mesure vingt-neuf pieds (29') de face à la rue State, la même largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne de côté séparant ledit lot du lot numéro 1 de cent quarante-trois pieds huit pouces (143' 8") et une profondeur de cent quarante trois pieds deux pouces (143' 2") sur la ligne du côté opposé.

(B) Un demi lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans les mêmes District et Ilet que la propriété ci-dessus décrite, et mesurant quatorze pieds, six pouces (14' 6") de face à la rue State, la même largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne séparant ledit lot de terre du lot numéro 2 de cent quarante trois pieds, deux pouces (143' 2") et sur la ligne côté opposée le séparant de l'autre moitié dudit lot de cent quarante deux pieds onze pouces [142' 11"]; ledit demi lot de terre est pris du côté contigu au lot numéro 2 du lot désigné par le numéro 3 sur le plan ou certificat d'arpentage mentionné ci-dessus.

La propriété décrite comme 3 (A) et (B) sera offerte et vendue comme une parcelle. Les améliorations consistant d'une résidence simple à deux étages connue comme No 1104 rue State. Les clefs sont au bureau de l'encanteur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un ou deux ans, et devant être représentée par des billets à ordre à recevoir, divisés de manière à correspondre avec les parts ou intérêts des parties intéressées, portant intérêt au taux de sept pour cent par an, de la date des dits billets jusqu'à parfait paiement, le paiement des dits billets devant être garanti par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec toutes les hypothèques et clauses usuelles de sécurités y compris la clause d'abréviant qu'au cas où celui qui a fait les billets manquerait de les payer à la date de leur échéance respective, tous les billets dont le terme d'échéance n'aura pas encore été atteint deviendront alors et payables et stipulant aussi le paiement annuel et l'intérêt sur lesdits billets, ceux-ci devant être datés et porter intérêt du jour de l'adjudication de la propriété à l'encan. Les acquéreurs devant aussi assumer et payer en plus et au-dessus de leurs enchères, les frais de tous certificats nécessaires qui soient requis par loi et aura à payer les taxes de 1912. Les actes de vente de la propriété devant être passés pardevant William McL. Fayssoux, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devant déposer 10 pour cent comptant (sans intérêts et sans pénalité) du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. Onorato, REAL ESTATE

et Encanteur, 910 rue Gravier.

25 fév—25—mars 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans — Division D.

No 99,061.

Succession de Mme Christine Frombehrend, Vve de Christian Ritter.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D dans l'affaire intitulée Mme Christiane Frombehrend Vve de Christian Ritter, dossier No 99,061, le dit ordre daté et signé du 14 février 1912, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, MARDI le 19 mars 1912, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro vingt-sept, maintenant l'îlet No 384, borné par les rues Sud Robertson, Fortet, Thalie et Melpomène, et est désigné comme lot No deux sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, daté du 23 avril 1852, et déposé en l'étude de G. Kareshide, notaire en cette ville. Ledit lot mesurant trente-un pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Melpomène sur cent onze pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer au-dessus et en plus de son enchère, toutes les taxes incluant celles de 1912 et tous certificats, etc. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. M. Quintero, notaire. 10 0/0 ne portant pas d'intérêt et de pénalité du prix d'achat devant être déposés au moment de l'adjudication chez

J. L. Onorato, REAL ESTATE

910 rue Gravier.

Cafiery, Quintero, Gidiere et Brumby, avocats.

16 fév—16 18 25—mars 3 10 17 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 98,577—Cour Civile du District, Paroisse d'Orléans—Division E.

Succession de Robert Dorsey, Sr.

En vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire de la succession de Robert Dorsey, Sr, Dossier No 98,577, ledit ordre daté et signé le 1er février 1912, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi, le MARDI, 19 mars, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Toute cette certaine portion de terre située dans le Septième District de cette ville dans l'île, No 285 borné par les rues Burdette, Panola, (autrefois Cypress), Sycamore, (autrefois Neuvième) et Fern (autrefois Washington), ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent consistant d'une cabane en hutte, près de l'encoignure des rues Burdette et Panola, composé des lots un, deux, trois, quatre et cinq, inclusivement chacun desdits lots mesurant trente (30) pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles. Le lot un formant le coin des rues Burdette et Panola.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option des acquéreurs, la portion du crédit devant être démontrée par des billets des acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité et 10 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, et les acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de leur enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1912, les acquéreurs devant payer pour les actes de ventes, incluant certificats requis pardevant Wm F. Brewer, notaire, et au moment de l'adjudication déposer 15 pour cent sans intérêt et sans pénalité du prix d'achat

J. L. Onorato, REAL ESTATE

Encanteur, 910 rue Gravier.

German American Savings Bank and Trust Company, administratrice.

Ivy G. Kittredge, avocat pour l'administratrice.

15 fév—15 18 25—mars 3 10 17 19

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Annie La Cinverie Holt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 97,163. Division A—A vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Edith Georgia Holt, épouse de Ernest J. Irwin, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Pour ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Tichenor & Rogers, avocats.

29 fév—29—mars 3

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

Baccich & de Montluzin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE Mme LOUIS DIELENSCHNEIDER.

No 99,315—Cour Civile de District, Division A.

SANS LIMITE OU RESERVE.

PROPRIETE DE VALEUR AMELIOREE 1811 RUE ST-PIERRE

A l'Encan, le JEUDI, 21 Mars 1912, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne.

PAR BACCICH & DE MONTLUZIN—M. A. Baccich, Encanteur—Conformément à un ordre de l'Honorable la Cour Civil de District rendu par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de Division A, dans la succession de Mme Louis Dielenschneider, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, le JEUDI 21 mars 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Orléans, Roman et Derbigny et mesurant vingt-sept pieds (27') de face à la rue St-Pierre sur cinquante-sept pieds (57') deux pouces (2") et sept lignes (7") de profondeur entre lignes parallèles.

Acquis par Mme Mathilde S. Dielenschneider par achat de M. Adrien Perez par acte de vente passé pardevant George W. Dearing Jr notaire le 12me jour de juillet 1893. Enregistré dans le livre No 147, folio No 533.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple contenant environ cinq chambres, couvert en ardoises et loué $11.00 par mois.

Conditions—Comptant. Taxes dues et exigibles en 1912 seront bien que le coût de l'acte de vente et certificats devront être payés par l'acquéreur et ne ont passés pardevant Charles J. Deréchaud, notaire. Dix pour cent du montant de la vente devront être déposés au moment de l'adjudication chez

M. A. BACCICH, Encanteur

William V. Seyler, avocat.

18 fév—18 25—mars 3 10 17 21

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois Terrains de Choix pour Bâtir,

Rue Belfast, entre les rues Eagle et Général Ogden.

Joli Cottage Simple, 1944 rue Clouet.

SUCCESSION DE THEODORE ARNEMANN.

No 98,971—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division —

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne—(Premier étage)—il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, le 14 mars 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, daté du 22 janvier 1912, dans l'affaire de la succession de Théodore Arnemann, la propriété suivante, à savoir—

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 373, borné par les rues Eagle (autrefois Mary), Gen Ogden (autrefois Jackson), Belfast et Anne (autrefois Onzième); lesquels dits lots sont désignés par les numéros 18, 19 et 20 et sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Belfast sur 120 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les lots ci-dessus sont splendidement situés et dans une section qui s'améliore rapidement et seront vendus séparément.

2° Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 928 borné par les rues Clouet, Feliciana, Johnson et Prieur. Ledit lot étant désigné par le No 11, sur un plan dressé par C. Uncas Lewis, député voyer, le 27 novembre 1907, d'après lequel devis, ledit lot mesurant trente et un pieds de face à la rue Clouet, sur une profondeur de cent dix-sept pieds, six pouces et six lignes (117' 6" 6") entre lignes égales et parallèles, ensemble avec toutes les améliorations, voies, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Les améliorations comprennent un joli cottage simple, désigné par le numéro municipal 1944 rue Clouet hangar dans le fond, etc.

Une occasion pour une personne ayant des moyens modérés pour acquérir un "home."

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur devant assumer le taxes de l'année 1912 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant W